

GUIDE INFORMATIF CONTRE LE HARCELEMENT

EDM DE VOISENON

(Centre du Jard)



Réalisé par les élèves de la 4^{ème} observation. 2021-2022

La classe de 4^{ème} observation a travaillé pour comprendre les mécanismes du harcèlement scolaire. Nous avons vu une vidéo qui s'appelle « les claques » et on a travaillé dessus. Nous avons décidé de réaliser un guide informatif pour informer les élèves sur le harcèlement scolaire et aussi pour aider les victimes de harcèlement scolaire.

QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT ?

Voici un témoignage fictif d'un élève pour mieux comprendre ce qu'est le harcèlement :

Elève dans une classe de 3^{ème}, Léa à 15 ans. Des rumeurs se propageaient pour répandre l'idée qu'elle aimait les filles. Le harcèlement a commencé au début du 2^{ème} trimestre quand une fille de sa classe a vu qu'elle fréquentait des filles pendant les vacances et qu'elles étaient proches. Au début, les gens l'appelaient « l'énergumène ». Ensuite, ils ont commencé à la racketter, ils lui demandaient 5 euros par semaine. Puis, ils ont commencé à la taper jusqu'à qu'elle ait des bleus. Elles subissaient également beaucoup de moqueries des autres camarades qui de cette façon encourageaient les harceleurs. Elle n'arrivait plus à être concentrer en cours car le harcèlement la faisait souffrir. Au bout de 6 mois, sa meilleure amie se rend compte qu'elle était harcelée et décide d'avertir la CPE et elle dénonce les agresseurs. Les harceleurs avouent et ils seront exclus définitivement du collège. Pour finir, Léa quitte son collège pour recommencer une autre vie ailleurs.

Le harcèlement se passe dans la rue, sur les réseaux sociaux (cyberharcèlement) ou dans les écoles. Cela est répétitif.

La victime reçoit de la violence physique (claques, coups) ou de la violence morale (insultes, moqueries). Les harceleurs la harcèlent à cause de sa différence (physique, apparence, handicap)

Dans le harcèlement, il y a l'agresseur, la victime et les témoins (les témoins passifs qui font semblant d'ignorer et les témoins actifs qui encouragent le harcèlement). C'est une relation triangulaire.

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DU HARCELEMENT POUR LA VICTIME ET LE OU LES AGRESSEURS ?

La victime peut ressentir de la peur, de la colère, de la honte (cacher ses blessures), de la lassitude, de la solitude, de la tristesse et de la dépression qui peut, dans les cas les plus graves, l'entraîner vers une conduite suicidaire mais aussi lui faire rater sa scolarité.

Cela la perturbe car il (ou elle) pense toujours à son agresseur, même chez lui. D'autres subissent avec le cyber harcèlement, beaucoup de messages de moquerie, de photos malveillantes sur les réseaux sociaux.

Et même s'il (ou elle) change d'école, les réseaux sociaux continueront leur travail de harcèlement.

Si nous ne luttons pas, cela sera interminable.

L'agresseur, après l'agression peut ressentir de la culpabilité envers la victime ou au contraire de la fierté car il se sent plus fort et supérieur aux autres.

Si l'enfant a moins de quinze ans et si les parents de la victime portent plainte, l'agresseur peut payer jusqu'à 30 000 euros d'amende et risquer 2 ans de prison (loi de 2014).

Il sera aussi puni scolairement avec une exclusion temporaire ou définitive, dans des cas extrêmes.

QUE FAIRE SI TU ES TEMOIN OU VICTIME DE HARCELEMENT ?

Entretien avec le chef d'établissement de l'EDM Voisenon

-S'il y a du harcèlement scolaire au Jard, que faites-vous dans cette situation ?

« Les éducateurs interviennent en cas d'harcèlement et appellent les parents. Et si cela se poursuit, ils font une réunion pour trouver une solution afin que la situation d'harcèlement cesse et ne recommence plus. C'est une cellule d'évaluation, avec M. Villette et les cadres ».

-Qu'est-ce-que vous faites pour prévenir les parents en cas de harcèlement ?

« Nous appelons les parents, ceux de la victime et de l'harceleur »

-Si l'enfant ou l'adolescent ne veut pas parler de son harcèlement, comment vous gérer cela ?

« Si l'enseignant voit que l'adolescent est harcelé, il intervient dans cette situation. Il faut en parler à l'enseignant ».

-Si l'harceleur est violent verbalement et physiquement que sera la sanction ?

« Tout dépend de la gravité de la situation ; la sanction peut être petite (avertissement) comme grande (exclusion) ».

-Que faire pour limiter le harcèlement scolaire ?

« Il faut en en parler aux adultes aux parents. Il faut également former les enseignants (voir le site Éduscol). Le harcèlement est interdit par la loi ».

- Si je suis témoin de harcèlement comment aider la victime ?

« Il ne faut pas hésiter à en parler aux adultes et aux encadrants. Il faut éviter d'en parler seulement aux copains ».

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le numéro **3020** qui a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale : c'est la plateforme d'écoute dédiée aux victimes et aux parents

NON AU HARCÈLEMENT

Numéro d'appel national



Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h (sauf les jours fériés)



SOURCE:
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

- Le site du gouvernement contre le harcèlement scolaire. :
<https://www.gouvernement.fr/agir-contre-le-harcelement-scolaire-qui-touche-un-enfant-sur-dix>

- Ils peuvent aussi faire appel à des associations qui font de la prévention et lutte contre le harcèlement :

-Marion la main tendue:

<https://www.marionlamaintendue.com/>



-L'association Hugo : <https://www.asso-hugo.fr/>

**hu
go**

LE HARCELEMENT N'EST PAS UN JEU

N'EN SOYEZ PAS SPECTATEUR !

LUTTONS ENSEMBLE !